



Quel avenir pour Santeny.

Quelles perspectives pour les Santenois(e)s

Notre groupe " SANTENY AVANT TOUT " est à ce jour le seul groupe d'opposition municipal qui vous tient informé régulièrement de la face cachée de la vie communale.

Au-delà des discours, des pages de satisfecit du bulletin municipal et des grands sourires de nos édiles, la situation de notre commune est toute autre.

Nous tenons à vous informer par cette publication, des grandes lignes du budget 2024 et de ses investissements.

Le budget 2024 a été voté lors du dernier Conseil Municipal. Il présente, d'après notre analyse, des signes avant-coureurs d'une fuite en avant des investissements, de l'augmentation des emprunts pour les couvrir et donc de l'endettement de la commune contrairement à ce que tient à nous dire le Maire et son équipe.

Dans le même temps, nous faisons un point sur :

- les travaux, l'antenne 5G, le sport, les associations, les commerces ...

N'hésitez pas à prendre contact, nous aurons plaisir à vous rencontrer pour aborder tous les sujets qui vous tiennent à cœur.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et vous disons à bientôt.



Finances :

Nous portons tous un intérêt pour les finances de la commune car nous voulons savoir de quoi sera fait l'avenir, et nous nous posons des questions simples.

- Est-ce que la commune est endettée ?
- Quelle est la dette par habitant ?
- Combien la commune dépense-t-elle pour son fonctionnement ?
- Quel est le montant des investissements ?
- Les impôts vont-ils augmenter ?

Sans faire de trop longs discours et vous inonder de chiffres, nous allons tenter de répondre à vos interrogations par quelques graphiques simples.

Pour votre totale information les chiffres communiqués sont issus des budgets communaux fournis par la Mairie.

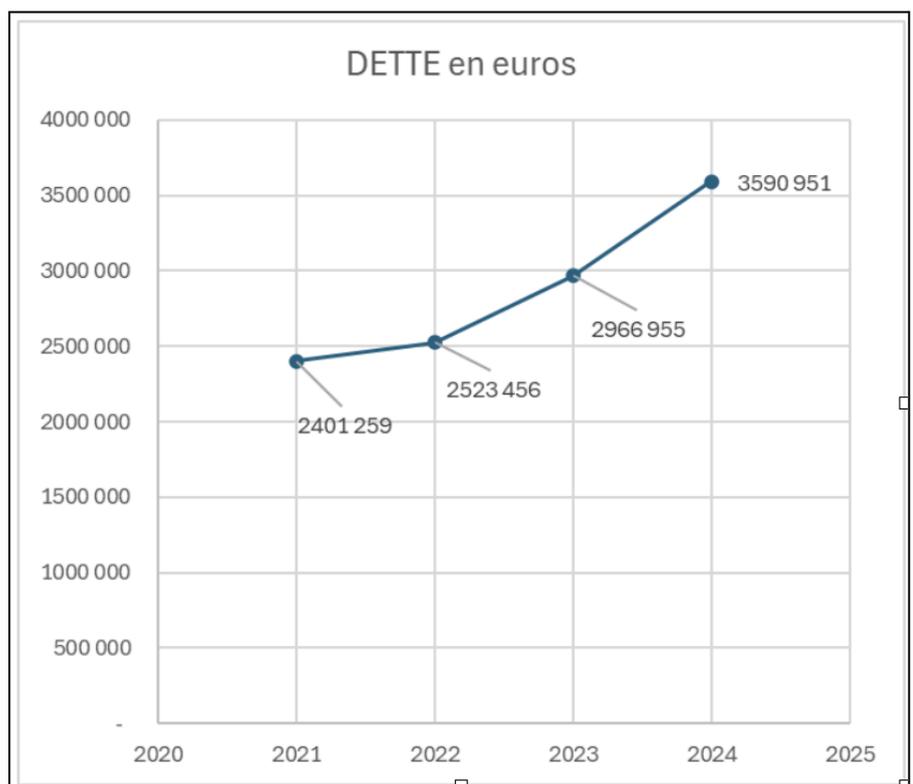
Est-ce que la commune est endettée ?

Oui la commune est endettée et l'endettement ne cesse d'augmenter malgré ce que veut nous faire croire le Maire et son adjoint aux finances. Tous les ans des emprunts sont contractés pour boucler les budgets. Si cela a été une opportunité quand les taux étaient faibles ce n'est plus du tout le cas aujourd'hui.

Le budget d'investissement 2024 voté en conseil municipal du 25 mars 2024 prévoit le recours à un nouvel emprunt de près de 1.000.000 €.

Au 31/12/2023, la dette de la commune s'élevait à 2 966 955 euros. Avec ce nouvel emprunt et le remboursement du capital des emprunts en cours de 375 000 € pour 2024, la dette de la commune au 31/12/2024 atteindra quasiment les 3.600.000 € et aura ainsi progressé de 50% entre 2021 et 2024 (4 années de majorité municipale)

La courbe ci-contre montre cette progression inquiétante.





Quelle est la dette par habitant ?

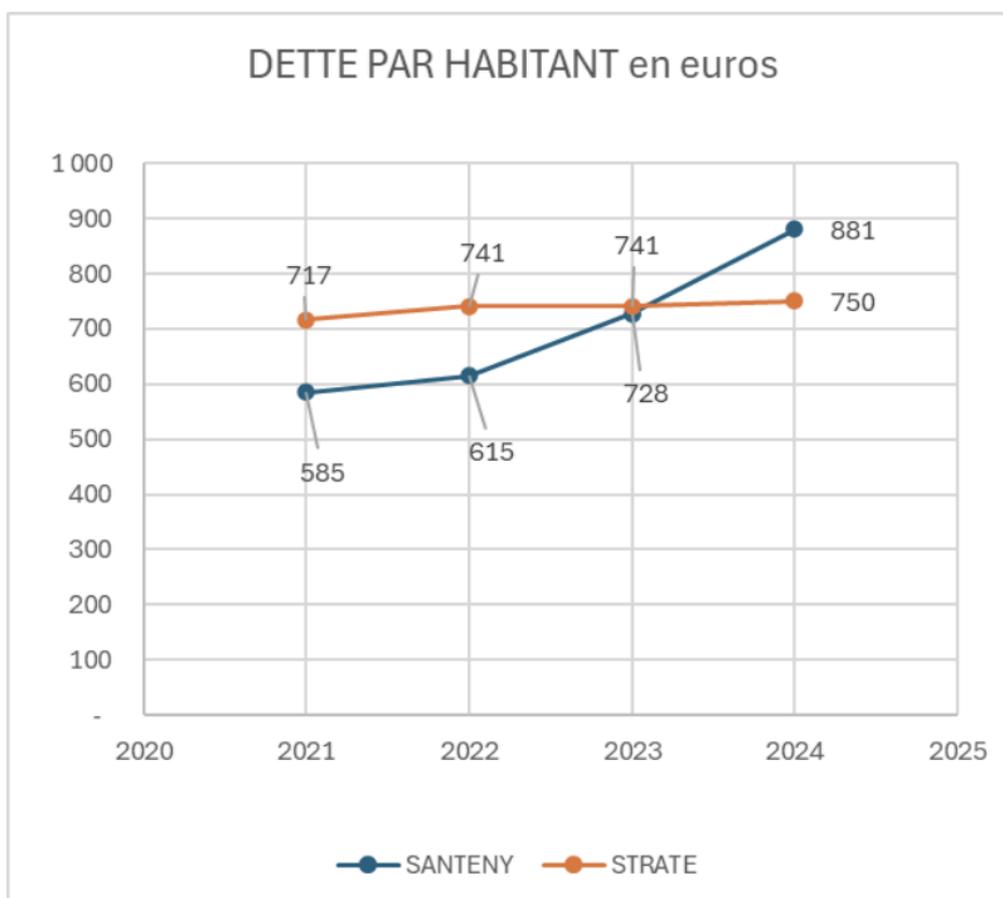
Pour se situer par rapport aux communes de même taille que la nôtre et à titre de comparaison, notre adjoint aux finances aime à mettre en avant la dette par habitant et utilise la notion de strate de population communale.

Santeny se situe ainsi dans la strate de 3 500 à 5 000 habitants. Il est défini une dette moyenne par habitant pour cette strate et notre adjoint aux finances compare la dette par habitant de Santeny à la dette par habitant de la strate.

De 2021 à 2023, il se vantait que Santeny soit toujours en dessous de la strate. Hélas la vérité d'hier n'est pas celle d'aujourd'hui..

La courbe ci-dessous montre l'évolution de cette comparaison de 2021 à 2024. Si nous étions 20% en-dessous de la strate en 2021 (585 € vs 717 €), nous serons à près de 20% au-dessus de la strate en 2024 (881 € vs 750 €). Soit un écart de près de 40% en 4 ans, ce qui signifie que notre commune s'endette nettement plus vite que les communes de la même strate de population .

Au vu du montant des emprunts inscrits aux budgets et des travaux envisagés, nous pouvons craindre que la dette par habitant ne fasse que croître. Il faudra bien, malgré les subventions perçues, en assumer le coût et en compléter le financement.





Combien la commune dépense-t-elle pour son fonctionnement ?

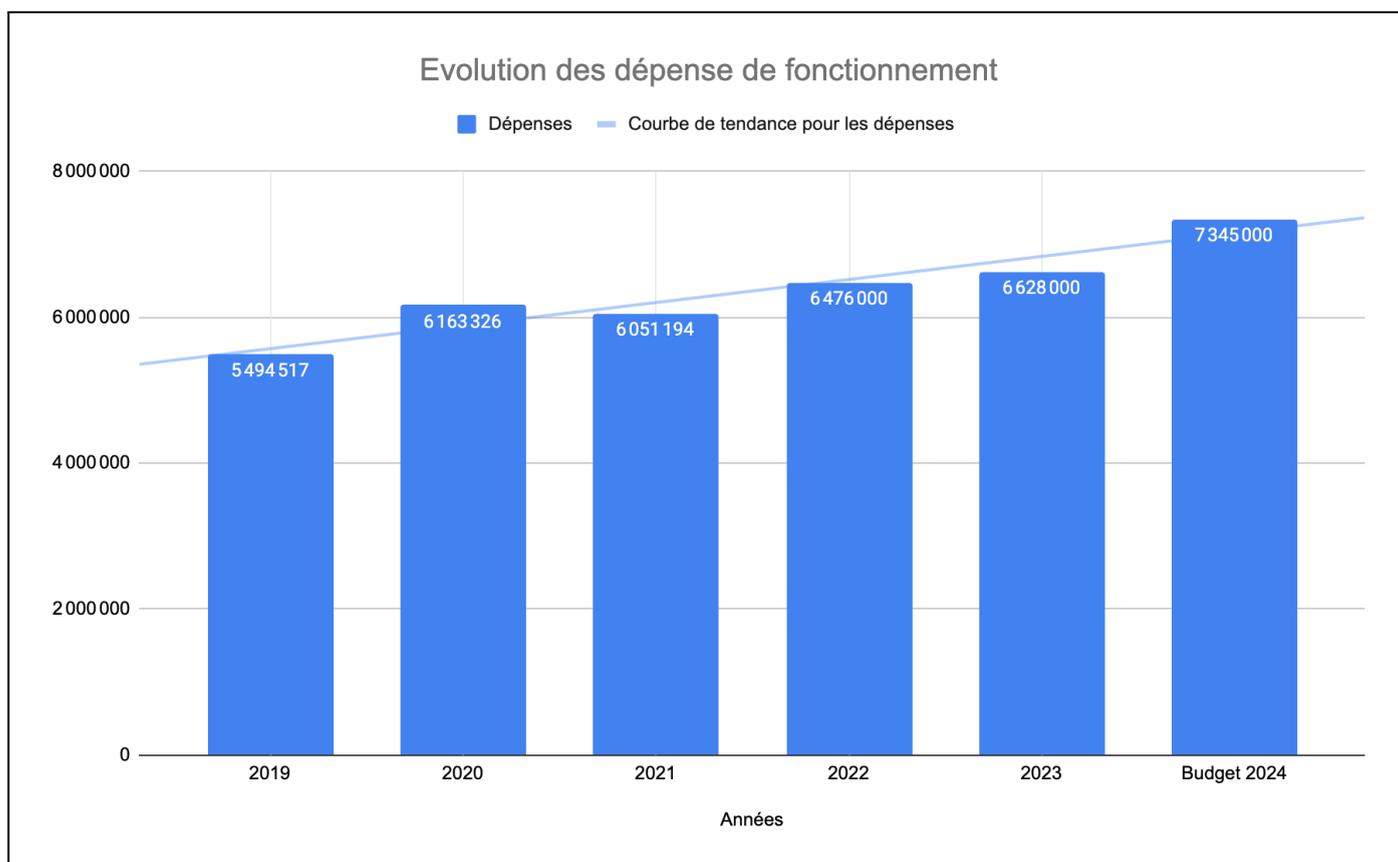
Dans un contexte d'inflation, la commune dépense toujours plus pour son fonctionnement sans pour autant que les recettes augmentent dans les mêmes proportions. Il faut donc dans ce cas faire des économies. **C'est ce que nous disait le Maire en 2020 " pour chaque Euro dépensé en plus il y aura 1 Euro d'économie ".**

Belle maxime s'il en faut, mais hélas **cela se fait aujourd'hui de plus en plus malheureusement au détriment des services rendus à la population, de l'aide pour ceux qui en ont besoin et du soutien aux associations.**

Il est inscrit au budget 2024 des dépenses de fonctionnement pour près de 7.345.000 €.

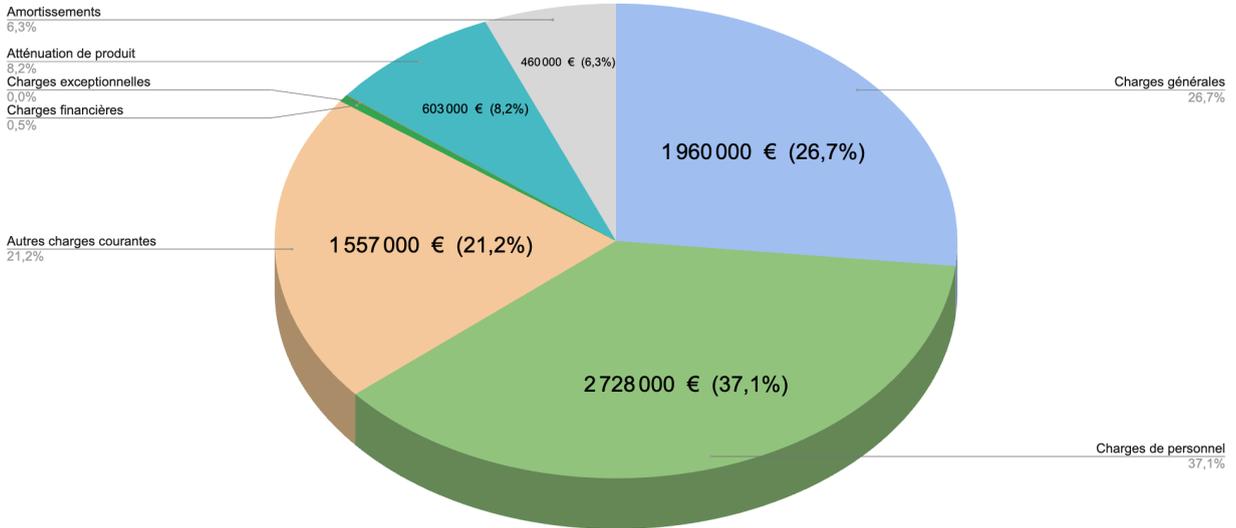
Entre 2020 et 2024, l'évolution des dépenses de fonctionnement aura été de 19 %.

Les graphiques ci-après présentent d'une part l'évolution des dépenses de fonctionnement et d'autre part la répartition des principaux postes de dépenses.





Budget 2024 dépense de fonctionnement : Principaux postes



DEPENSES		EUROS TTC		
	DESIGNATION	BUDGET	%	
1	Energie Electricité	225 000	3,1%	Charges à caractère général 1.960.000 €
2	Chauffage urbain	180 000	2,5%	
3	Alimentation	287 240	3,9%	
4	Contrats de prestations de service	137 000	1,9%	
5	Fêtes et cérémonies	80 552	1,1%	
6	Transports collectifs	82 543	1,1%	
7	Autres charges à caractère général	972 694	13,2%	
8	Charges de personnel	2 728 320	37,1%	Charges de personnel 2.728.320 €
9	SRU	55 360	0,8%	Autres charges courantes 1.557.000 €
10	FNGIR	500 124	6,8%	
11	fonds de péréquation ressources communales et interco	42 640	0,6%	
12	dotation amortissements	460 000	6,3%	
13	FCCT	680 445	9,3%	
14	CCAS	134 000	1,8%	
15	subventions assos	80 000	1,1%	
16	Autres charges de gestion courante	662 806	9,0%	
17	Autres	36 740	0,5%	
Total		7 345 464,00	100,0%	



Quel est le montant des investissements ?

Vous n'êtes pas sans savoir que la commune investit énormément depuis 2021 (Eglise / Parvis de l'église / Pavage des rues / Place de Gondy / Portail de Montanglos / Club house du tennis, ...)

Même si d'importantes subventions ont servi à financer certains travaux pharaoniques, et que sur 2024, 1.267.000 € sont prévus il n'en reste pas moins que la commune doit financer la quote part qui lui revient. Dans un contexte où l'autofinancement n'est pas suffisant il n'y a qu'une solution, emprunter et de plus en plus.

- Emprunt 2021 : 400.000 €
- Emprunt 2022 : 750.000 €
- Emprunt 2023 : 850.000 €
- Emprunt 2024 : 1.000.000 €

Les dépenses inscrites au budget d'investissement 2024 s'élèvent à 4 331 883 € contre 3 635 196 € en 2023.

Soit une hausse de 18 % ce qui est considérable et explique très certainement ce nouvel recours à l'emprunt.

Dépenses 2024			
1	ETUDES	363 000,00	8,4 %
2	REMBOURSEMENT DETTE	375 000,00	8,7 %
3	ADMINISTRATION GENERALE MAIRIE ET ECOLE JEUNESSE	179 400,00	4,1 %
4	MAISON FERME	200 000,00	4,6 %
5	PARVIS EGLISE ET SONO	285 000,00	6,6 %
6	GROUPE SCOLAIRE	1 106 880,00	25,6 %
7	AUTRES BATIMENTS	81 000,00	1,9 %
8	ENTRETIEN VOIRIE	190 000,00	4,4 %
9	SECURISATION PASSAGES PIETONS ECOLE	66 858,00	1,5 %
10	REAMENAGEMENT PLACE DE GONDY	425 000,00	9,8 %
11	ECLAIRAGE PUBLIC LED	380 260,00	8,8 %
12	SIPPEREC	199 025,00	4,6 %
13	RUELLE LAVOIR	100 000,00	2,3 %
14	AUTRES ENVIRONNEMENT VOIRIE	148 500,00	3,4 %
15	AUTRES	231 960,00	5,4 %
TOTAL		4 331 883,00	100,0 %



Nous attirons votre attention sur quelques dépenses d'investissement prévues pour 2024 remarquables par leurs montants significatifs :

- 1 - Réfection façades centre-ville : 50 000 €
- 2 - Sécurisation passages piétons école : 66 858 €
- 3 - Etude de circulation et comptage : 28 000 €
- 4 - Relevés topographique : 61 000 €
- 5 - Parvis de l'église : 305 000 €
- 6 - Etudes : 363 000 €

1 - Réfection façades centre-ville : 50 000 €

Une étude de colorimétrie a été commandée au cabinet A3DC (facturée 34.331 € pour 2023). Monsieur le Maire veut que toutes les façades et huisseries des habitations du centre village (Rue de la Fontaine, Grande Rue, Rue de l'Eglise, Rue de la Cavette) correspondent à ce qu'il appelle le " Style Briard" et impose des couleurs dans les tons ocre pour les façades et vert pour les volets.

Ainsi, la maison bourgeoise située face au pôle population qui est actuellement blanche devra à terme devenir ocre.

Mais l'ineptie ne s'arrête pas là, les maisons devront respecter la colorimétrie qui a été définie par le cabinet A3DC et validée par le Maire.

Les 50.000 € inscrits au budget correspondent à une aide qui sera versée aux premiers propriétaires se conformant à cette obligation au cours de second semestres 2024.

Les premiers seront les mieux dotés.

En d'autres termes, l'argent public, donc nos impôts, va servir à financer le ravalement de particuliers.

Et les autres Santenois(e)s qui souhaitent faire leur ravalement et qui habitent Rue de la Libération, Rue du Général Leclerc,...

2 - Sécurisation passages piétons école : 66 858 €

Nous ne savons pas à quoi cela correspond. 66.858 € pour sécuriser des passages piétons ? Va-t'il y avoir des passerelles ou des affichages lumineux ?



3 - Etude de circulation et comptage : 28 000 € / Comptage des véhicules et étude de circulation Rue des Marais. Un coût onéreux pour un résultat connu d'avance.

4 - Relevés topographique : 61 000 € / Relevés 'topo' et études de circulation de la Rue des Marais. Quelle justification pour un tel montant.

5 - Parvis de l'église : 305 000 €

Faisons un focus et une synthèse sur les travaux de rénovation de l'église

Le budget prévisionnel « Recettes/Dépenses » était constitué comme suit :

Budget Dépenses (€)			Recettes/financement (€)		
	HT	TTC		€	%
Charpente	150 000	180 000	CAR Région	340 000	11,16%
Couverture	520 000	624 000	CAR Région avenant	130 433	4,28%
Façades	1 113 975	1 336 770	FIM (Métropole)	800 000	26,26%
Chauffage	130 000	156 000	DSIL (Etat)	507 000	16,64%
Travaux annexes	209 100	250 920	Région - restauration et aménagement du patrimoine		0,00%
Réfection parvis	250 000	300 000	Autofinancement	1 269 595	41,67%
Frais études 7%	166 115	199 338			
TOTAL HT	2 539 190		TOTAL TTC	3 047 028	100,00%
TOTAL TTC		3 047 028			

Les travaux ont été réalisés de septembre 2021 à juin 2023. Le parvis de l'église a finalement fait l'objet d'un traitement séparé avec travaux réalisés dans un deuxième temps en 2024. Le budget prévisionnel d'investissement 2024 réservé au parvis est de 305 000 euros. Il sera financé par de l'autofinancement ou de l'emprunt. En conséquence, le budget prévisionnel hors parvis est modifié comme suit :

Budget Dépenses (€)			Recettes/financement (€)		
	HT	TTC		€	%
Charpente	150 000	180 000	CAR Région	340 000	12,38%
Couverture	520 000	624 000	CAR Région avenant	130 433	4,75%
Façades	1 113 975	1 336 770	FIM (Métropole)	800 000	29,12%
Chauffage	130 000	156 000	DSIL (Etat)	507 000	18,46%
Travaux annexes	209 100	250 920	Région - restauration et aménagement du patrimoine		0,00%
Réfection parvis	-00	-00	Autofinancement	969 595	35,30%
Frais études 7%	166 115	199 338			
TOTAL HT	2 289 190		TOTAL TTC	2 747 028	100,00%
TOTAL TTC		2 747 028			



Le bilan des travaux réalisés (études et travaux hors travaux parvis) s'établit ainsi :

	TRAVAUX	ETUDES	TOTAL		
2021	399 798,00	81 301,66	481 099,66		
2022	1 812 294,00	88 356,41	1 900 650,41		
2023	503 530,62	32 034,37	535 564,99		
TOTAL REALISE TTC	2 715 622,62	201 692,44	2 917 315,06		
BUDGET PREVISIONNEL	2 547 690,00	199 338,00	2 747 028,00		
ECART/DEPASSEMENT	167 932,62	2 354,44	170 287,06	Autofinancement final hors parvis	1 139 882,06 39%
				Autofinancement final avec parvis	1 444 882,06 45%

CONCLUSION : Contrairement à ce qu'avance le Maire, le budget d'investissement des travaux de rénovation de l'église n'a pas été réalisé à l'euro près.

Nous constatons un dépassement de près de 200 000 euros, soit près de 7%. Ce qui n'est pas négligeable !

Ce dépassement n'est, bien entendu, pas couvert par les subventions. Il est payé sur l'autofinancement ou à l'aide de l'emprunt.

La part d'autofinancement du projet représentant près de 1,2 million d'euros hors parvis (39% au lieu de 35% prévu) montera à près de 1,5 millions d'euros (45%) après réalisation du parvis (s'il n'y a pas de surcoût), car il n'y a pas de subvention supplémentaire affectée à ces travaux 2024.

6 - Etudes : 363 000 €

L'adjoint aux finances nous explique qu'il vaut mieux faire des études pour être certain de ne pas se tromper. Nous sommes en partie d'accord avec cette volonté, mais il ne faut pas que cela devienne une dépense hors normes.

Ces 363.000 € budgétés pour 2024 s'ajoutent aux réalisations

367.605 € de 2023 / 265.291 € de 2022 / 156.229 € de 2021,

Soit près de 1.200.000 € sur 4 années qui font la richesse des cabinets d'études. Ils auraient pu en partie être économisés en faisant appel aux nombreuses compétences techniques internes ce qui aurait contribué à faire baisser le montant des emprunts nécessaires pour financer les investissements



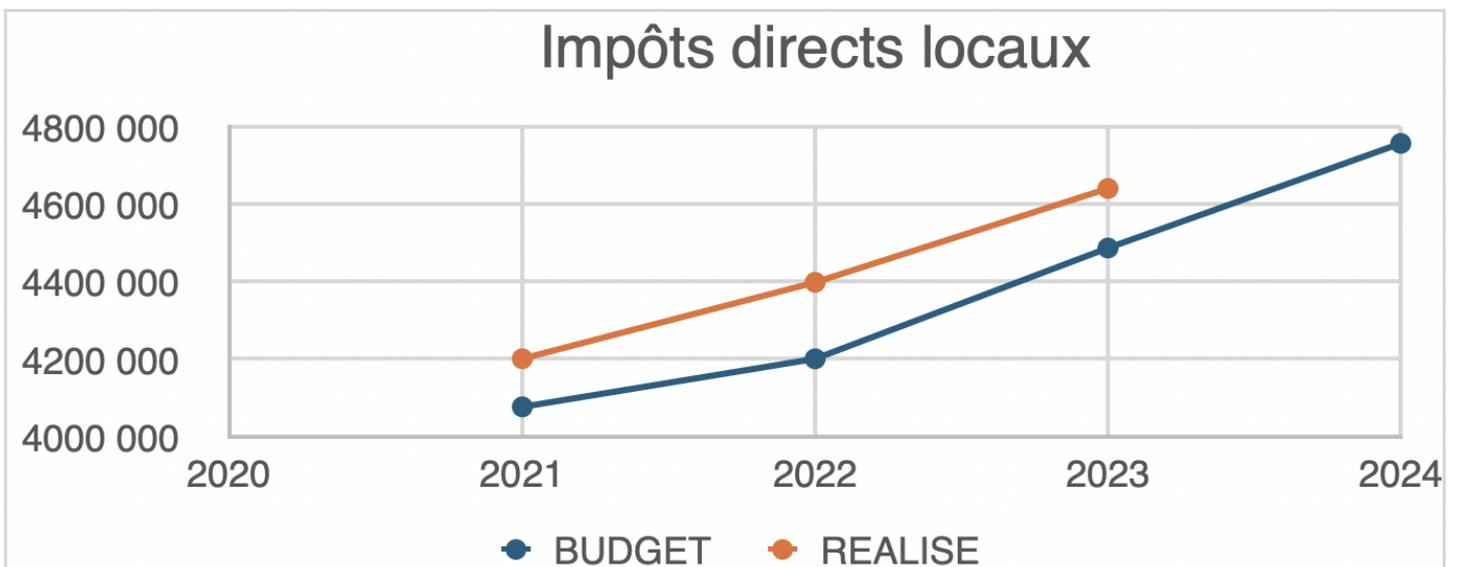
Les impôts vont-ils augmenter ?

Non, nous dit Monsieur le Maire. Nous nous disons “ oui ” les impôts augmentent..

Mais que faut-il comprendre derrière cette affirmation ?

Tout simplement que les taux communaux ne vont pas bouger, ce qui est d'ailleurs le cas depuis plusieurs années. Ce sont les bases qui vont évoluer engendrant par voie de conséquence l'augmentation de nos impôts.

Le montant des impôts progresse d'environ 5% par an.



Cependant, il faudra bien un jour ou l'autre faire évoluer le taux communal, ne serait-ce que pour financer l'entretien des bâtiments restaurés à grands frais.



Vie locale :

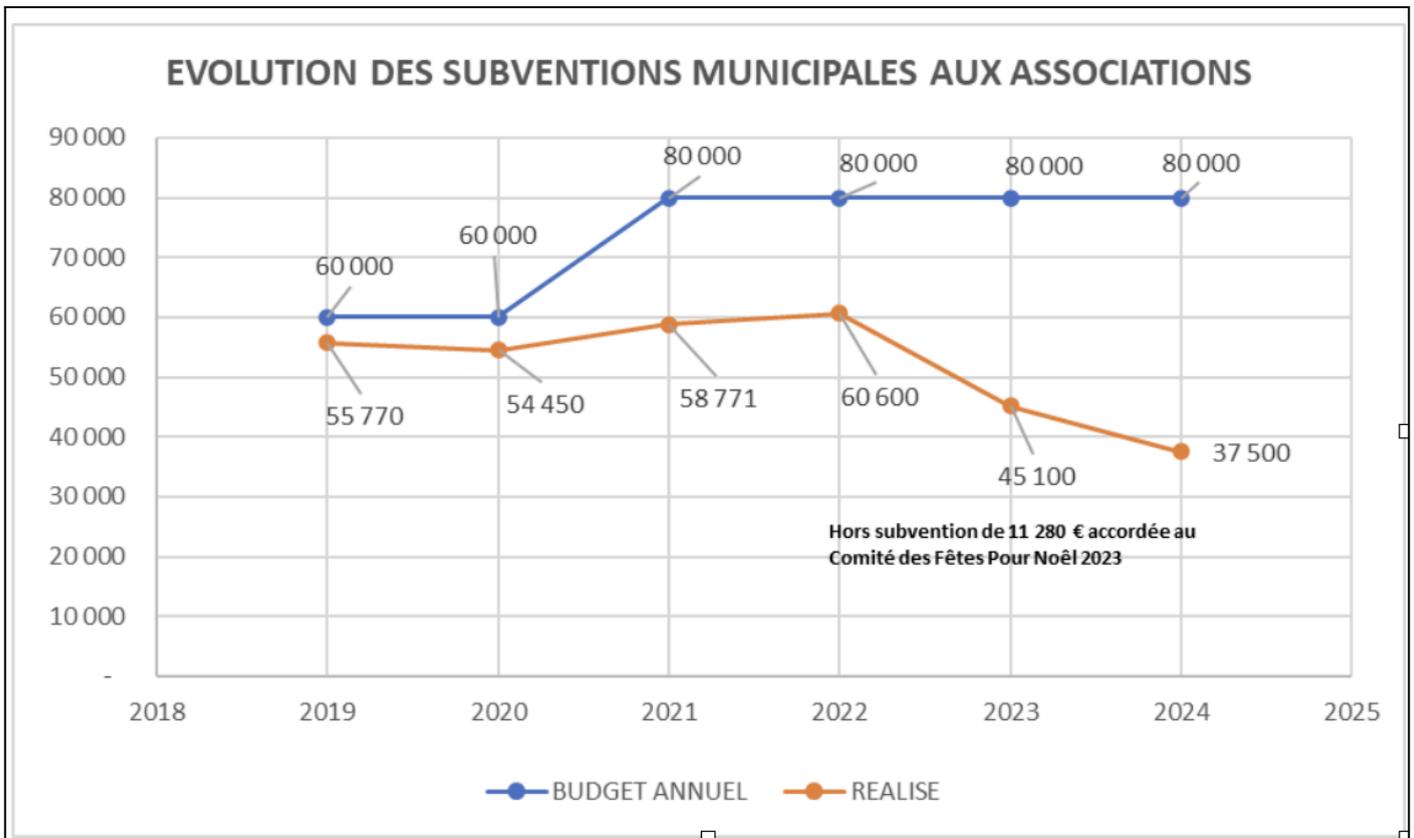
VIE ASSOCIATIVE SANTENOISE : MODE D'EMPLOI, PLUS PERSONNE N'EST DUPE !

Mais qui croit encore aux beaux discours et aux publications dithyrambiques sur la dynamique associative santenoise portée par le Maire, M. Bedu et son 1^{er} adjoint, M. Hansconrad !

Personne à part eux !

Car cette année **encore les subventions aux associations santenoises sont attribuées à la tête du client**. Il est loin le temps où M. Baude, actuel adjoint aux finances, déclarait : « il faut donner aux associations ce qu'elles demandent ! »

Car si, comme depuis 4 ans, la communication et l'affichage au budget sont alléchants (80 000€), la réalité est toute autre ! (voir le graphique ci-dessous)





Nous en avons décrypté le mode d'emploi....

L'association accepte l'ingérence municipale dans son fonctionnement et son budget	SUBVENTION
<i>L'association refuse toute forme d'ingérence en vertu de la loi de 1901</i>	PAS DE SUBVENTION
L'association et son bureau sont des amis du Maire	SUBVENTION
<i>L'association comporte dans son bureau des personnes que le Maire considère comme « opposantes »</i>	PAS DE SUBVENTION
L'association a été créée par ou pour le Maire	SUBVENTION
<i>L'association échappe complètement au contrôle du Maire</i>	PAS DE SUBVENTION

Et à ce jeu, **le grand gagnant est le Comité des Fêtes !!!**

A ce jour, le plus grand flou règne sur le fonctionnement de cette association créée l'année dernière, dont on ne sait plus trop qui la dirige. **Son premier Président a préféré démissionner** quand il a compris qu'il n'aurait aucun espace de décision ! Il faut dire que le Maire et 2 de ses adjoints siègent au Conseil d'Administration.

Dans tous les cas, elle rafle la mise **puisque elle a touché en 2023 la plus grosse dotation** dans des conditions plus que douteuses. En effet, à sa création, le dossier était incomplet et nous n'avons pu obtenir ses comptes en décembre alors même qu'un gros supplément était mis au vote en Conseil Municipal.

Ce comité des fêtes organise toutes ses manifestations conjointement avec la municipalité. **Qui paye quoi ? Qui encaisse quoi ? Mystère !**

Avez-vous vu un petit retour dans le bulletin municipal sur « Octobre Rose », la somme récoltée et reversée à l'association contre le cancer du sein ?? **Non !**

Avez-vous su combien avait rapporté le Téléthon et combien avait été reversé à l'AFM, sachant que la mairie devait doubler la recette. **Non !**



Et bizarrement, à ce jour, pas de demande de subvention cette année, donc impossibilité de consulter les comptes de cette première année de fonctionnement. Nous ne pouvons que nous interroger....

Le pire dans tout ça, c'est que cette association a désormais **le monopole de toutes les animations festives** de la commune et dispose à volonté de l'Espace Montanglos alors que nos associations historiques et leurs bénévoles sont devenues « persona non grata » !!!

Cette année les Anciens Combattants (ASAC) ont été obligés pour la 2^{ème} fois, de s'expatrier sur une autre commune pour leur banquet traditionnel du 8 mai.

Une chance, les adhérents sont fidèles !

Quant à l'ACS (Association Culturelle et Sportive), après une année 2023 sans subvention communale et, à ce jour, pas de présentation de leur demande annuelle en Conseil Municipal, on peut s'interroger sur sa survie, privée de dotation et sans rentrée d'argent faute d'animations.

Et dire que la plus grande richesse de Santeny était sa dynamique associative... mais ça c'était avant !!

PROTESTATION CITOYENNE :

VOTRE MOBILISATION N'A PAS ÉTÉ VAINE.

Les 2 et 16 mars derniers nous sommes allés à votre rencontre pour vous écouter et entendre vos doléances et questions sur vos difficultés liées aux travaux, aux rues fermées, au sens interdit de la rue des Marais.

Vous avez été 114 à signer notre « protestation citoyenne » rédigée afin d'interpeller le Maire sur tous vos problèmes.

Nous la lui avons remise lors d'un rendez-vous que nous avons pu obtenir avec difficulté.

Lors de cette longue rencontre, nous avons tenté de faire entendre votre voix sur les différents sujets qui préoccupent une grande partie de la population. Pour être francs le maire n'a pas été dans une démarche d'écoute et c'est son 1er adjoint, présent à l'entretien, qui a été notre interlocuteur principal.

Nous avons évoqué :

- Le trajet du bus qui définitivement ne passera plus en centre-ville,
- Les travaux qui perdurent et dont on ne voit pas l'issue,
- Les pavés et leurs désagréments,
- L'absence surprenante d'espaces piétons,
- La survie de nos commerces.

Nous venons d'apprendre que le boulanger très endetté est contraint de vendre. Le Maire avait pourtant promis des indemnisations qui ne sont jamais arrivées.



Sur tous ces sujets il n'y a eu et il n'y aura aucune évolution dans le sens des souhaits des Santenois. M. Bedu reste sur ses positions tout en évoquant concertation et communication.....

Par contre sur le sens interdit de la rue des Marais, nous avons obtenu l'engagement d'une évolution favorable qui s'est concrétisée le 1^{er} mai.

Votre mobilisation et votre soutien à nos côtés ont porté leurs fruits puisque les Santenois peuvent à nouveau regagner leur domicile sans détours de plusieurs kilomètres.

Certes nous sommes tous dubitatifs sur ce sens interdit sauf « desserte quartiers et commerces » qui finalement autorise tout le monde à l'emprunter.

Nous voulons voir là la preuve de la mauvaise foi d'un maire qui a créé une situation ubuesque et qui ne sait comment en sortir sans se dédire.

Sachez cependant que **ce choix irréfléchi aura coûté 28 000€ au contribuable santenois** en frais d'étude de circulation et de comptage ! Voilà de l'argent bien mal utilisé !

PORTAIL EN BOIS DE MONTANGLOS :

Les travaux de réfection du portail en bois et de ses murs de soutènements, sis 5 rue de la Mairie, ont coûté 78.391 € aux contribuables santenois.

Car oui, c'est bien de l'argent public qui a servi à financer les travaux et valoriser indirectement les biens de propriétaires privés au prétexte d'entretien du patrimoine !

Nous aurions été en droit d'être tous invités à l'inauguration... elle s'est pourtant faite en catimini le samedi 27 avril.

ANTENNE 5G :

Devant le silence assourdissant du Maire sur ce dossier, nous avons sollicité un rendez-vous en mairie pour consulter les documents relatifs à ce projet.

Lors de ce rendez-vous il nous a été malheureusement présenté un dossier très succinct à savoir le DIM (Dossier Information Mairie) qui prévoyait une mise en service en avril 2023 et la déclaration préalable de travaux.

Le projet est actuellement totalement à l'arrêt en raison d'un recours contentieux dont nous n'avons pu avoir les détails sur refus du maire. Nous ne pouvons donc pour le moment donner des informations fiables sur la suite de ce projet mais nous restons attentifs et communiquerons dès que possible.



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

UN NAVIRE EN PERDITION

Il n'aura pas fallu attendre longtemps pour que la nouvelle responsable du CCAS arrivée en poste en juin 2023, fasse ses valises comme ses 2 prédécesseurs, faute de pouvoir exercer dans de bonnes conditions son métier.

Et pourtant, c'était chaque fois des personnes de qualité qui se sont heurtées aux choix politiques sectaires et déshumanisés de l'adjoint chargé du social : M.Hansconrad.

Nous possédons un siège au conseil d'administration de cette structure et nous sommes les témoins impuissants de la déliquescence de ce service depuis 4 ans, qui ne dispose plus de moyens humains ni de moyens financiers pour fonctionner correctement.

Nous avons dénoncé le budget à minima de ce service :

- Qui ne peut plus répondre aux besoins de la population,
- Qui a délaissé l'accompagnement des seniors,
- Qui distribue les aides à dose homéopathique,
- Qui renvoie systématiquement les Santenois vers les assistantes sociales débordées de Boissy-Saint-Léger,
- Qui s'abstient de toute information pour « ne pas créer d'appels d'air »,
- Qui se contente d'un service minimum à savoir quelques animations qui profitent à très peu de personnes,
- Qui a oublié l'humain et la proximité.

La période estivale arrive et, avec elle, la nécessité d'une vigilance accrue envers les plus fragiles.

Mais qui va pouvoir assumer cette charge en l'absence d'un personnel dédié ? Qui va suivre le plan canicule ? Qui va lutter contre l'isolement de nos aînés ? Qui va gérer les urgences ?

Et qui pour venir prendre ce poste à Santeny quand la réputation de l'équipe dirigeante n'incite pas à une candidature !

Autant de questions qui se posent de manière trop récurrente et qui ne sont plus tolérables ! Notre service social est en perdition et les bla bla et photos dans le bulletin municipal n'arrivent plus à masquer la triste réalité !



“FAITES” DU SPORT :

LE PLATEAU BRIARD FÊTE LES J.O.

Le samedi 1^{er} juin, à l'initiative du Maire de Marolles-en-Brie, Alphonse Boye, ancien sportif de haut niveau, se tiendra à Villecresnes sur le site du Bois d'Auteuil, une grande fête du sport autour de la thématique des Jeux Olympiques de Paris.

Les communes du Plateau Briard sont impliquées dans cette grande fête à l'exception de Santeny au grand désespoir des organisateurs qui déplorent l'absence récurrente des responsables santenois lors des réunions préparatoires.

Il faut dire que le désintérêt du Sport par notre Maire n'est pas nouveau. Preuve en est l'absence d'un adjoint au sport et aux associations malgré nos demandes répétées.

Les associations santenoises n'ont d'ailleurs été guère impliquées dans ce grand projet. Beaucoup n'ont pas été sollicitées et celles qui l'ont été ont, très tardivement, reçu une lettre générique à seulement quelques jours de la première réunion d'information. Mais nous connaissons aussi le désintérêt du Maire pour ses associations...

Et pourtant le programme est alléchant et la venue annoncée de médaillés olympiques devrait faire de ce rassemblement un grand moment de convivialité.

Nous sommes très attachées aux valeurs que le sport défend : le respect, le dépassement de soi, l'amitié, la résilience, l'excellence, la santé, le lien social

Pour notre part, nous y serons et nous représenterons Santeny !

VENEZ NOMBREUX et NOMBREUSES !

FAITES du SPORT
Samedi 1er Juin
Dès 10h
20 TERRE DE JEUX 24

Excellence Respect Amitié
Respect Prévention Santé

Entrée Libre - Restauration s/place
19h Food Trucks - Concert live - Feu d'artifice
Au Bois d'Auteuil - Villecresnes

Métropole de Grand Paris Région Île de France Grand Paris sudest avenir VAL de MARNE
Villecresnes MAROLLES EN BRIE Périgny sur Yerres Val de Marne MANDRES-LES-ROSES Santeny



P.P.A.E.N : Périmètre de Protection des espaces Agricoles Et Naturel :

LE MAIRE FAIT LE CHOIX DE L'INTÉRÊT PARTICULIER AU DÉTRIMENT DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

Souvenez-vous !

Lors du Conseil Municipal du 14 novembre 2023, à la demande du Département, le Maire a fait voter une délibération approuvant le Périmètre de Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels pour Santeny (PPAEN). Ce périmètre doit permettre de protéger notre environnement naturel pour le futur en s'inscrivant dans un PPAEN départemental concernant 16 communes val-de-marnaises.

A quelques heures seulement du CM, les élus avaient reçu par voie dématérialisée la carte définissant le périmètre santenois. Nous avons alors très vite remarqué qu'une large parcelle située dans le pré qui accueille actuellement les chevaux au nord de la Saussaye, avait été détachée de ce périmètre.

A nos questions, le maire avait reconnu avoir sciemment détaché cette bande à la demande des propriétaires ce qui va totalement à l'encontre de la nécessité de protéger l'environnement santenois et ses espaces verts. Nous avons même soulevé la possibilité d'un conflit d'intérêt puisqu'une des élues du maire est membre de la famille concernée. Sous la pression, elle n'avait d'ailleurs pas participé au vote mais sans retrait.



Nous avons alors été 7 élus d'opposition à voter contre le périmètre présenté ne souhaitant pas, un jour, voir des logements construits sur cette parcelle.

Le département a lancé l'enquête publique sur le PPAEN départemental qui reprend les périmètres définis par les communes concernées du 29 avril au 31 mai.

Nous avons été nombreux à participer à cette enquête publique en réclamant la réintégration dans le périmètre de la parcelle concernée. Cela est d'autant plus important que ce périmètre s'imposera au nouveau PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) en cours de rédaction. Nous n'aurons alors plus aucun moyen de protéger cet espace naturel !



NOS COMMERCES :

Vous êtes de plus en plus nombreux à nous interpellier quotidiennement sur vos inquiétudes devant les choix politiques inexplicables et inexpliqués du Maire, Vincent Bedu, et de son 1^{er} adjoint, Joël Hansconrad.

Vos inquiétudes, nous les avons exposées lors d'un rendez-vous qui a été l'occasion de remettre au Maire la pétition que vous avez été très nombreux à signer lors de nos rencontres. Nous avons tenté de faire entendre votre voix. Malheureusement il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre et nos dirigeants municipaux restent arc-boutés à leurs décisions prises sans communication et sans concertation.

Nous avons alerté sur les difficultés des commerçants très impactés par les travaux du centre-ville. Dans le déni, le Maire a prétexté des indemnisations qui ne sont jamais arrivées. Résultat, notre boulanger, très endetté, est contraint de vendre.

Quel commerce survivra à la folie des grandeurs de nos édiles !

COMITÉ DES FÊTES :

Le comité des fêtes, association opaque et transparente, est introuvable sur le site internet de la mairie, tant dans la rubrique « associations » que lorsqu'on effectue une recherche sur ce thème. Seul un message : « rubrique en cours de mise à jour, merci de votre patience » apparaît !

Cette association, créée en 2023, a bénéficié dès sa création d'une subvention conséquente et d'une communication importante. Et pourtant y a-t-il encore un pilote sur le bateau ?

Ce comité des fêtes est censé organiser de nombreux événements sur la commune, c'est du moins ce qui est annoncé ? Mais avec quels moyens financiers puisqu'elle n'a pas sollicité de subvention en 2024 ?

La dernière manifestation en date est le banquet du 8 mai 2024, célébrant la fin de la Seconde Guerre Mondiale

Comment cette association a-t-elle pu la financer sans aide financière ? Il y avait 70 personnes au repas et il était possible de s'inscrire pour 49€.

Ont-ils tous payé ? Nous en doutons, mais nous n'aurons jamais les chiffres !

Avant 2020, le banquet était organisé par l'Amicale Santenoise des Anciens Combattants. Tout le monde payait même les membres du bureau ainsi que le Maire et son équipe municipale.

**Le comité des fêtes est finalement,
une association créée par le maire au service du maire.**